

DECISION DU MAIRE N° 026/2026
prise en application de la délibération n° 074/2026

AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL AVEC LES INFIRMIÈRES

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n°074/2026 en date du 14 avril 2026, au terme de laquelle le conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. ;

Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment formant le cabinet des infirmières, au 4 rue des Prunus.

Considérant le bail professionnel signé avec Alexandra ROYER, Agnès VALLET, Infirmières libérales, le 19 décembre 2018 et ses avenants n°1 signé le 14 janvier 2020 et n°2 signé le 11 janvier 2024

Considérant le retrait d'un Preneur au bail professionnel.

DECIDE

Article 1^{er} : Un avenant n°3 au bail professionnel est conclu avec Mesdames Alexandra ROYER et Anne-Lise GUY, Infirmières libérales pour prendre en compte le retrait de Madame Agnès VALLET, infirmière en tant que PRENEUR au bail compter du 1^{er} juin 2026.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 4 mai 2026

Le Maire,
Philippe SAUDUBRAY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la publication le :

Le Maire,
Philippe SAUDUBRAY

